

Présentation du bateau électrique de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Le « E-LAVARET »

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Première mise à l'eau dans le golfe du Morbihan, Août 2018



Le lac d'Aiguebelette, troisième lac naturel français

Le lac d'Aiguebelette se caractérise par un environnement particulièrement préservé qui résulte d'une politique de protection engagée dès le milieu des années 1930 (site inscrit), qui s'est intensifiée au milieu des années 1970 (maîtrise de l'urbanisation autour du lac, interdiction des bateaux à moteur thermique, organisation des activités touristiques, etc.) pour aboutir au classement du lac en **Réserve Naturelle Régionale** en mars 2015.

Lac privé (propriété EDF et consorts de Chambost), sa gestion a été confiée à la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette qui a instauré en 2007 un règlement particulier des usages visant à protéger le site et à assurer la cohabitation des principales activités (Navigation, activités et manifestations sportives, pêche, etc.). Aujourd'hui co-gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du lac d'Aiguebelette, la CCLA souhaitait depuis plusieurs années s'équiper d'une embarcation à motorisation électrique et remplacer l'actuel bateau thermique pour assurer ses missions de surveillance, de contrôle, de maintenance technique et de suivi scientifique du lac.

Dans ce contexte et dans le cadre de la convention « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** » établie avec le Ministère de l'environnement à l'échelle de l'Avant-Pays savoyard en 2017, la CCLA a lancé une procédure de consultation pour la construction d'une embarcation à motorisation électrique.

Les critères du cahier des charges techniques :

- La capacité d'embarquement (5 personnes)
- L'autonomie à moyenne charge et à pleine charge
- La durabilité et la résistance de la coque et des équipements
- Un effet de vague limité
- Les dimensions
- L'ergonomie au regard des usages identifiés
- La vitesse de déplacement

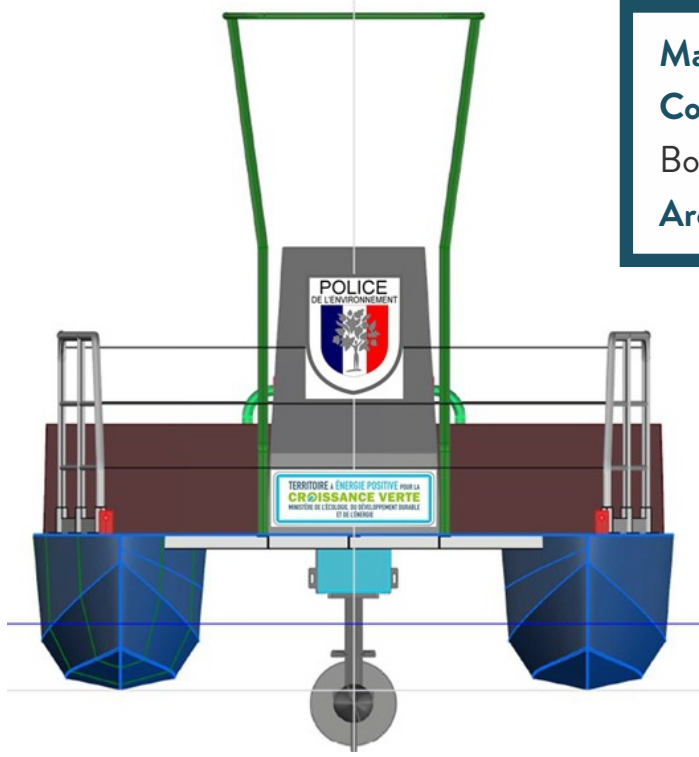


À l'issue de la phase de consultation, la CCLA a retenu en décembre 2017, le groupement d'entreprises bretonnes « Naviwatt » (Conception et motorisation) et « Bord à Bord » (Construction).

Après avoir passé tous les tests d'homologation dans le golfe du Morbihan en Août 2018, l'embarcation a été livrée le Mardi 2 Octobre pour être mise en service ce Mercredi 3 Octobre.



CARACTÉRISTIQUES DU BATEAU



Maître d'ouvrage : CCLA

Conception et réalisation : NAVIWATT et Bord à Bord

Architecte naval : Yannick WILEVEAU



Mise en place du moteur Torqeedo



Longueur (moteur baissé) :
5,02 m

Longueur (moteur levé) :
5,40 m

Largeur extérieure : **2,49 m**



Poids : **700 kg**
Nombre passagers : **5**



Tirant d'eau (moteur baissé) :
50 cm
Tirant d'eau (moteur levé) :
25 cm

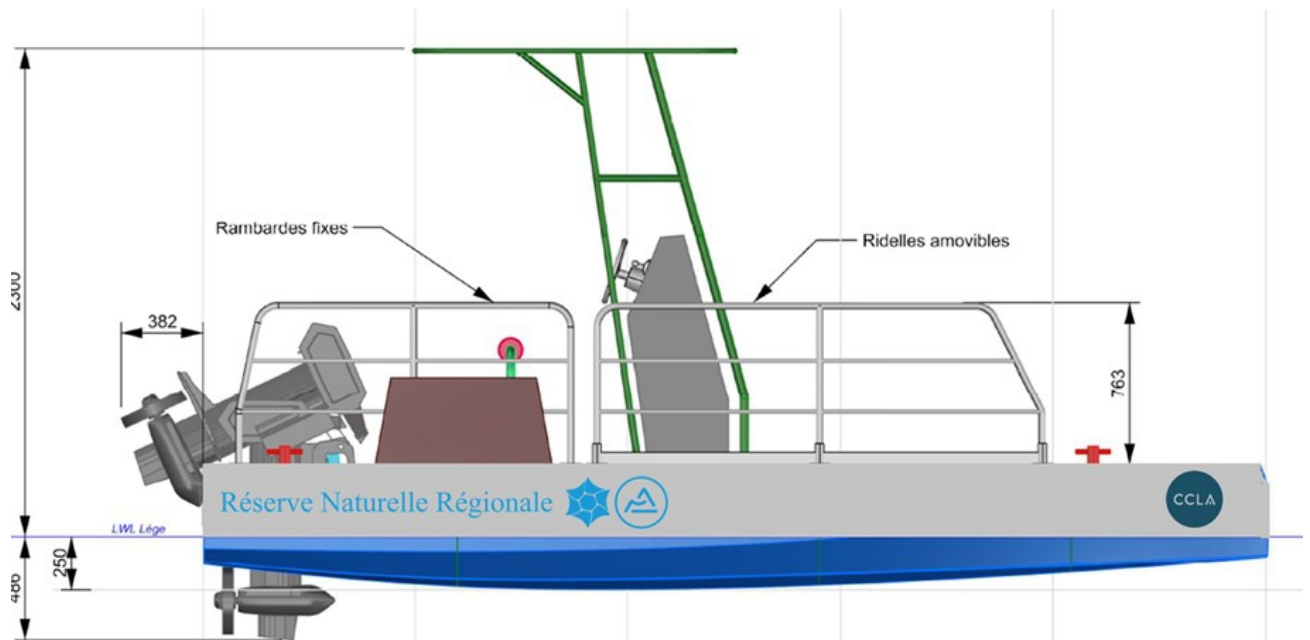
Moteur Torqeedo : 10 kW (équivalence thermique : 20CV)

Batteries Torqeedo : 2x Lithium Power 48-500 Wh



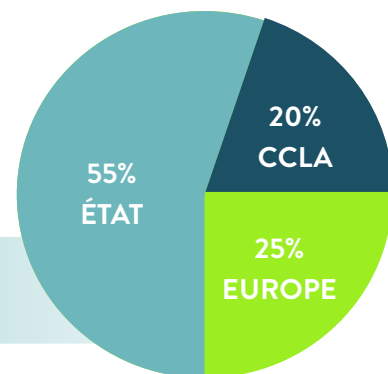
Vitesse maximale testée : 13 Nœuds (24 km/h)

Autonomie du bateau : 8 heures à 9km/h





DÉPENSES HT		RECETTES	
Conception et réalisation bateau	43 100 €	ÉTAT	24 000 €
		EUROPE - LEADER	10 480 €
		CCLA (Auto-financement)	8 620 €
TOTAL DEPENSES	43 100 €	TOTAL RECETTES	43 100 €



Le projet est financé par :

- L'**État** à hauteur de 24 000 € (55 % de la dépense totale HT) au titre de la convention « TEPCV de l'Avant-Pays savoyard ». Dans ce cadre le ministère de l'environnement a par ailleurs retenu et soutenu l'ensemble de projets de la CCLA relatif à son programme 2018 de développement des mobilités douces (Aménagement de voies vertes autour du lac, équipements de stationnement vélos, création d'itinéraires vélos....).
- L'**Europe** (Financement LEADER) à hauteur de 10 480 € (25%) au titre du Programme de Développement rural de l'avant-pays savoyard.
- La **CCLA** en auto-financement de 8 620 € (20%)

